

## **PREAMBULE**

Le système criminel Mobutiste, issu du coup de force du 24 novembre 1965, sombre irrésistiblement dans une agonie lente.

Auparavant, il aura transformé le Congo-Zaïre en un champ en friche.

Et comme frappé de paralysie, ce sous-continent est devenu un pays fantomatique, dépourvu de tout attribut d'un Etat moderne. Ce qui reste de l'Etat central est réduit à son rôle extrême; d'appareil répressif.

C'est, en effet, un pays du "SMIG DEMOCRATIQUE"

Le Mobutisme est décidément le stade suprême de la bêtise humaine. La tentative téméraire de la conférence nationale souveraine de vouloir démocratiser une dictature sanguinaire par le verbe et la palabre s'est littéralement fourvoyée.

Il était donc vain et illusoire d'imaginer un dictateur se muer, par la grâce de Dieu, en un démocrate authentique.

Et Monseigneur MONSENGO lui-même aura appris, à ses dépens, que les affaires du ciel et celles de la terre ne sont pas communes.

Maréchal MOBUTU, jusque quand allez-vous abuser de notre patience ?

Et notre patience a été longtemps soumise à rude épreuve !

Le modèle MOBUTISTE de gouvernement a institué à l'intérieur du Congo-Zaïre une culture politique d'impunité, d'irresponsabilité, de mensonges et de bradage systématique du patrimoine national. Ses agents, de véritables gangsters, perpètrent des "HOLD UP" permanents sur les deniers publics. Et en toute impunité !

Au delà de nos frontières, et en fidèle chien de garde des intérêts capitalistes occidentaux, le Maréchal MOBUTU s'est toujours employé à déstabiliser les Pays frères limitrophes du Congo-Zaïre. Ce fut, et c'est toujours le cas vis-à-vis de l'Angola.

Le soutien permanent à JONAS SAVIMBI prive l'Angola d'une paix juste et durable. Après avoir hébergé et encouragé les bandits, partisans du Maréchal IDI-AMIN DADA, le Congo-Zaïre a accueilli les armées à la solde de l'ancien régime rwandais, de sinistre mémoire.

Toutes les conditions de guerre étaient ainsi réunies dans cette région des Grands lacs.

Voici trente ans que nous combattons ce système fantoche, fauteur de troubles et de misère. Au côté de LAURENT KABILA, d'abord. Et depuis 1984, avec les combattants du F.N.L.C (en Angola).

Pour nous, le refus de l'ordre injuste est donc devenu un devoir civique. Nous nous inscrivons donc dans la logique du combat du peuple Congolais qui lutte pour le renversement de la dictature MOBUTISTE et pour l'avènement d'un système démocratique pluraliste au CONGO-ZAÏRE.

Dr EMILE KALAMBO ILUNGA  
Président du Conseil National de la Révolution  
C . N . R

## ACTE CONSTITUTIF DU C.N.R.

Nous, membres du Haut Commandement des Ex-Gendarmes Katangais, exilés en Angola et aujourd'hui regroupés dans le 24ème Régiment de Troupes Spéciales (TIGRES).

- \* Réunis du sept au huit janvier mil neuf cent quatre-vingt-quinze,
- \* Constatant l'échec total de la Conférence Nationale Souveraine et l'Hypothèque sur l'avenir de la démocratie au Zaïre,
- \* Considérant que le régime dictatorial MOBUTISTE a confisqué tous les acquis de la dite Conférence Nationale et a ainsi empêché toute alternative de pouvoir par des voies pacifiques et démocratiques,
- \* Etant donné l'impuissance avérée du Gouvernement KENGO et la dégradation inéluctable de la situation socio-économique Zaïroise,
- \* Refusant l'oubli de la tragédie et des actes de barbarie perpétrés sur le Campus Universitaire de Lubumbashi et les massacres des chrétiens de Kinshasa,

DECIDONS :

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deuxième jour du mois de mars. Nous, membres du Haut Commandement des Ex-Gendarmes Katangais, créons le Conseil National de la Résistance (C.N.R.).

### **I. DE L'OBJECTIF**

Le C.N.R. mettra tout en œuvre pour mobiliser les forces démocratiques Congolaises afin de renverser la dictature MOBUTISTE par tous les moyens.

L'échec de la Conférence Nationale apporte la preuve que les voies pacifiques n'ont pas suffi à restaurer un Etat de droit, régi par des lois.

### **II. DE LA STRATEGIE**

Etant donné que toute les tentatives et vellétés de changement par voies démocratiques et pacifiques ont été étouffées dans le sang, le C.N.R adopte comme forme principale de lutte, la lutte populaire sous toutes ses formes.

### **III. DE LA LIGNE POLITIQUE**

Dans la phase actuelle de la lutte pour la conquête du pouvoir, le C.N.R pratiquera, sous certaines réserves, une politique d'alliance avec d'autres forces Politiques démocratiques Congolaises en vue d'accélérer la Chute du régime dictatorial.

De même, le C.N.R. s'engage à appliquer les résolutions de la Conférence Nationale Souveraine, et notamment;

1. L'édification d'un Etat de droit Fédéral au Congo.
2. La restauration de la souveraineté du peuple.
3. La sauvegarde des libertés fondamentales et l'avènement d'une Démocratie pluraliste.
4. La mise en œuvre d'une Politique capable de promouvoir les immenses potentialités agricoles et minières du Congo.
5. Le C.N.R. préconise une véritable Politique de Coopération dans un esprit d'intérêts communs bien compris, Politique de Coopération Privilégiant les Pays limitrophes et ceux qui nous lient par l'histoire.

#### **IV. DE L'ORGANISATION**

Le C.N.R. se dote de trois organes principaux :

- A. Le Bureau Politique (B.P)
- B. Le Secrétariat Général (S.G)
- C. Le Bras Armé (B.A)

##### **A. LE BUREAU POLITIQUE**

La mission du B.P est de concevoir, d'orienter et de veiller à l'application des décisions Politique arrêtées par lui.

##### **B. LE SECRETARIAT GENERAL**

Le S.G est composé de départements chargés d'exécuter les décisions du B.P.  
Dans la phase de lutte, il est impérieux de se doter de structures efficaces et mobiles.

##### **C. LE BRAS ARME**

Le 24<sup>ième</sup> Régiment de Troupes Spéciales constitue le bras armé du C.N.R.

#### **V. DU FONCTIONNEMENT**

Le C.N.R. adoptera un règlement d'ordre intérieur qui établira les règles internes de fonctionnement.

## **VI. APRES LA PRISE DU POUVOIR**

Le C.N.R. participera activement à la mise sur pied d'un gouvernement de salut public qui aura pour taches essentielles :

1. La restauration de l'Etat,
2. La satisfaction des besoins urgents du peuple dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'éducation, de transport, etc ...
3. La mise en application de certaines conférence nationale et notamment :
  - a) Les résolutions des biens mal acquis et des assassinats.
  - b) L'élaboration de la loi électorale et l'organisation des élections dans un délai raisonnable.